

**PROJET DE BUDGET 2006**  
**Annexe 07**  
**Enseignement secondaire**

Amendement déposé par le groupe « Les Verts »

**Chapitre 902 : Enseignement**  
**Sous fonction 22 : Enseignement dn second degré**  
**Code fonctionnel 222 lycées publics**  
**Programme :**  
**HP 222-001 Etudes générales lycées publics**  
**Action Etudes générales lycées publics**

Abonder l'action de 2 millions d'euros en Autorisation de programme et de 500 000 euros en Crédits de paiement.

Cette mesure est gagée sur le chapitre 908 « Transports » sous-fonction 82 « Routes et voiries ».

**Exposé des motifs :**

Le groupe Vert demande qu'un audit trans-handicap soit réalisé sur l'ensemble des lycées de la région Ile-de-France.

Cet audit devra procéder à une analyse lycées par lycées de manière à faire une programmation de rénovation ou de construction et ce dans l'objectif de rendre accessible tous les lycées aux personnes handicapées quel que soit leur handicap.

**Jean Vincent PLACE**

Quel que soit le type de handicap (moteur, sensoriel, mental, psychique, etc....) **la scolarisation de l'enfant handicapé reste aujourd'hui une exception et se manifeste souvent à titre subsidiaire** avec par exemple les CLIS (classes d'intégration spécialisées) dans le premier degré et les UPI (unités pédagogiques d'intégration) dans le second degré. La scolarisation est encore trop peu facilitée en milieu dit ordinaire **et cela est encore plus particulièrement vrai dans les lycées.**

On ne doit pas oublier et donc signaler que trop d'enfants et d'adolescents handicapés sont encore aujourd'hui à l'écart de tout dispositif de prise en charge, par faute d'une vraie politique d'intégration de la part de l'éducation nationale (création par exemple d'un vrai corps au sein de l'éducation nationale d'auxiliaire de vie scolaire, formés, recrutés, ... et pas d'étudiants à mi-temps non formés....)

**La scolarisation des enfants handicapés doit être conçue dans une nécessaire continuité dans le temps : de la maternelle, au primaire, au collège et au lycée.**

La notion de parcours est importante. Il est nécessaire aujourd'hui de dépasser le cadre strict du collège pour toucher l'ensemble du 2<sup>e</sup> degré et au-delà l'ensemble des lieux de formation, secondaires et supérieures susceptibles de déboucher sur l'insertion professionnelle.

**La région est particulièrement concernée par la mise en charge des nouveaux principes de la loi du 11 février 2005 parce que c'est en effet au stade de la scolarité du 2<sup>nd</sup> cycle que les ruptures dramatiques sont aujourd'hui constatées.**

Beaucoup d'enfants intégrés dans des classes ordinaires ou dans des upi au collège ne bénéficient plus d'aucune prise en charge après ce cycle scolaire si ce n'est malheureusement de retourner dans des institutions spécialisées ; certaines initiatives voient cependant le jour comme la création d'upi dans des lycées professionnels mais avec beaucoup trop de lenteur.....

La volonté de la région depuis 1998 est, bien entendu, en lien avec l'éducation nationale, d'améliorer l'intégration scolaire de chaque enfant handicapé et ce au travers de ses propres champs de compétences.

**Aujourd'hui, l'accessibilité aux lycées doit être au cœur de nos politiques que nous voulons ambitieuses et diversifiées.**

Si depuis 1998 la région attache une importance réelle à ces questions, **il est aujourd'hui nécessaire de pouvoir disposer d'un véritable état des lieux du patrimoine scolaire qui est le nôtre, à savoir celui de la totalité des lycées d'île de France et ce de manière trans- handicap**, que ce soit pour les handicap moteurs, sensoriels (déficiences visuelles et auditives), mentaux et psychiques.

**Il est nécessaire de lancer un marché d'accessibilité permettant d'obtenir lycée par lycée un diagnostic consistant en un état des lieux exhaustif des difficultés d'accessibilité aux handicaps et ce au regard de la réglementation (de l'accès rue à l'ensemble des locaux et tous types de handicap pris en compte) et ce sur tous les lycées d'Ile-de-France.**

Suite à cet audit, **qui devra déboucher sur une cartographie précise des difficultés d'accessibilité des lycées**, il sera plus aisé d'élaborer un programme de travaux en recensant tous les projets déjà programmés d'ici 2010 ayant un impact sur l'accessibilité, de recenser les établissements permettant déjà d'assurer toute ou partie des fonctions de vie scolaire pour les élèves handicapés, de lancer des travaux de rénovation globale ou des travaux ponctuels permettant soit des adaptations légères via des travaux complémentaires (sanitaires, adaptation à tous type de handicap) dans le cadre de travaux de modernisation, soit de décider de travaux plus conséquents.

**Notre objectif est, grâce à cet audit et grâce au programme de travaux qui suivra, de réaliser un maillage du territoire régional prenant en compte la densité de la desserte scolaire, la localisation des bénéficiaires de l'AES et l'équilibre entre les départements.**

C'est pourquoi le groupe des verts souhaite que soit engagé un audit complet trans-handicap de la totalité des lycées d'île de France.

Je vous remercie

Laurence Abeille  
Conseillère Régional